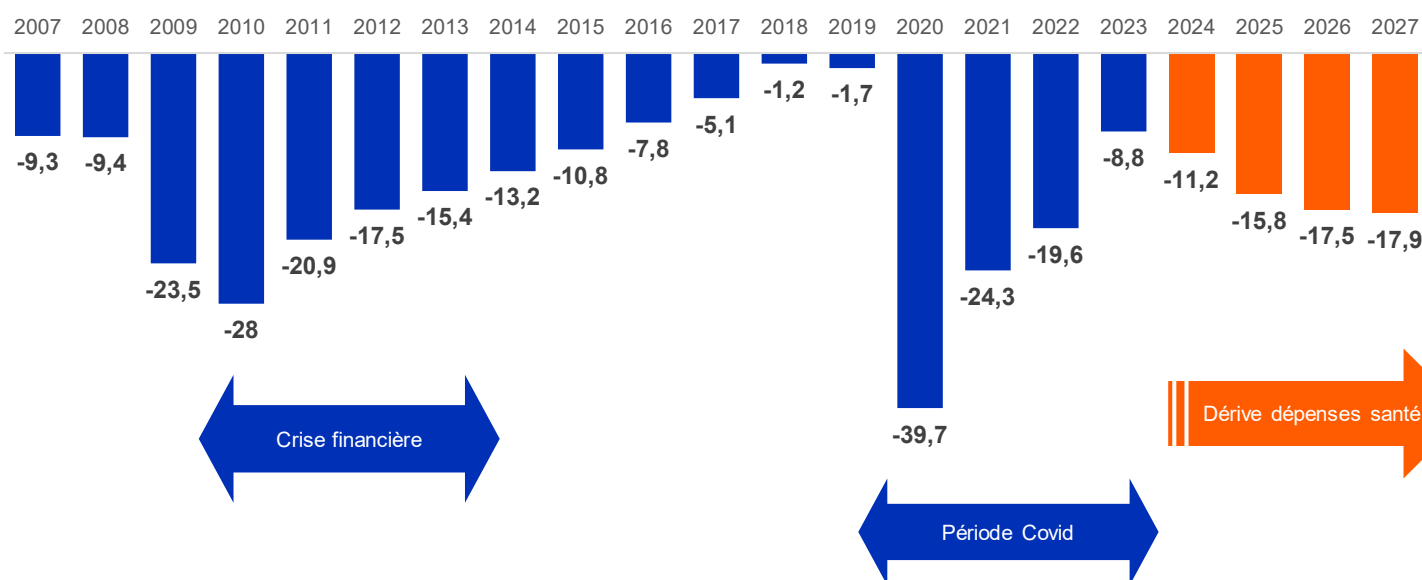


SYNTHÈSE LOI DE FINANCE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (2024)

Le 3 janvier 2024

CONTEXTE

Déficit de la sécurité sociale (en Milliards d'Euros)



Après un pic en 2020 et 2021 suite aux dépenses de santé engendrées par le Covid, le déficit de la sécurité sociale a baissé jusqu'en 2023, mais, sans action celui-ci devrait augmenter significativement à partir de 2024.

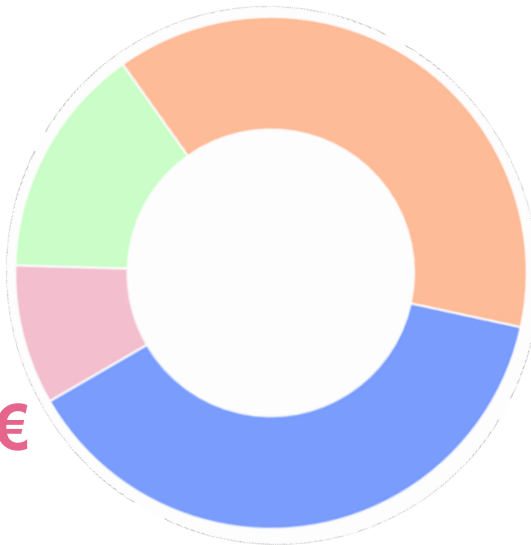


L'objectif de la LFSS 2024 est de réaliser 3,5 Mds€ d'économies pour la Sécurité Sociale

RÉPARTITION DES 3,5 MDS D'EUROS D'ÉCONOMIES :

0,5 Md€

au titre du renforcement de l'efficience à l'hôpital (année 2023 exceptionnelle, avec un budget hôpital plus élevé pour soutenir l'attractivité)



1,3 Md€

sur les produits de santé (1Md€ sur la baisse de prix des médicaments)

0,3 Md€

d'économies sur les soins de ville (biologie et financement des produits de contraste)

1,3 Md€

au titre du « transfert de dépenses et de responsabilisation des assurés »

Transfert de dépenses ou responsabilisation des assurés ?

Dont : « la modification du ticket modérateur sur les soins dentaires », pesant pour **0,5 Md€**.

0,8 Md€ non précisés
→ Quelle sera la répartition des 0,8Md€ restants ?

Impact pour les OCAM

100% responsabilisation

+0 Md€

50% / 50%

+0,4 Md€

100% transfert de dépenses

+0,8 Md€

4%

C'est l'impact maximal sur la charge des OCAM du transfert de dépenses (augmentation de la charge de prestations)

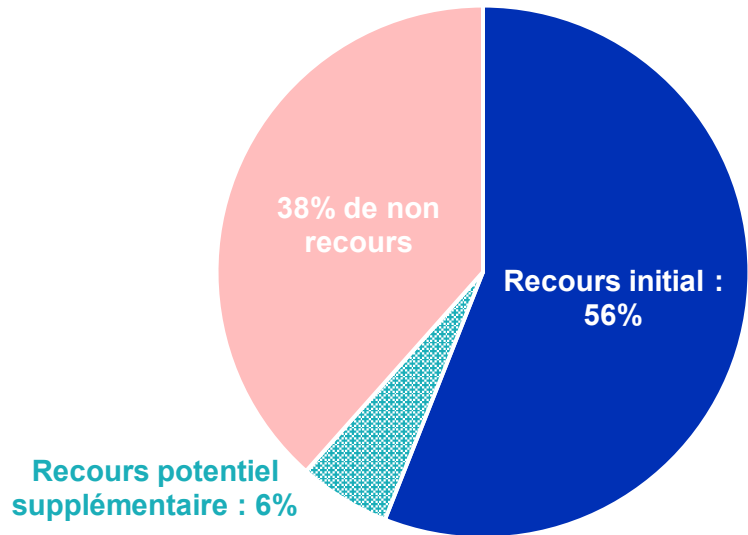
FACILITÉ ENCORE L'ACCÈS À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (CSS)

La CSS est une complémentaire santé pour les foyers à faible revenus, à prix fixe et très modéré (de 0 à 1€ par jour). Les bénéficiaires ne peuvent pas subir de dépassements d'honoraires sur de nombreux actes.

Attribution automatique dans certains cas déjà effective (bénéficiaires du RSA, minimum vieillesse). Ce dispositif sera étendu à d'autres publics bénéficiaires des minimas sociaux (allocataire de l'allocation aux adultes handicapés, de l'allocation supplémentaire d'invalidité, etc.)

Mise en place progressive entre 2024 et 2026

0,7M de personnes supplémentaires devraient recourir à la CSS (sur 13M de personnes éligibles)



GESTION DE LA FRAUDE

Renforcement des sanctions pour les professionnels fraudeurs (à la sécurité sociale) :

en cas de fraude **suppression des aides financières octroyées par l'Assurance Maladie** (impossible à chiffrer, cela n'impacte pas directement les OCAM, mais indirectement, si cette mesure baisse le nombre de fraudes)

Fraude détectée : 316 M€ en 2022.
Objectif 2023 : 380M€
Objectif 2024 : 500 M€



Instauration d'un **délit d'incitation** à la fraude :

Délit passible de 2 ans de prison et 30 000€ d'amende



MESURES COMPLÉMENTAIRES

1

Baisse de la prise en charge du transport en cas de refus de transport partagé (sans motif de santé valable) :

- Avance de frais par l'assuré
- Remboursement sur la base d'un transport partagé

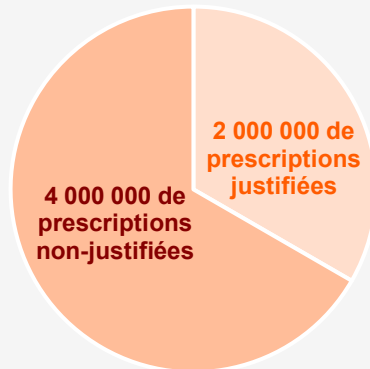
2

Délivrance sans ordonnance des antibiotiques pour cystites et angines

- Soumis au test pour vérifier la nature de l'infection

Objectifs :

- Désengorger les urgences et les médecins généralistes,
- Lutter contre l'antibiorésistance (2 prescriptions d'antibiotiques sur 3 seraient injustifiées)



Impact financier mineur à court terme pour les OCAM (max 0,25% des prestations)

3

Délivrance de médicaments à l'unité en cas de rupture d'approvisionnement

4

Autorisation de production de certains médicaments utilisés à l'hôpital (en cas de pénurie)

5

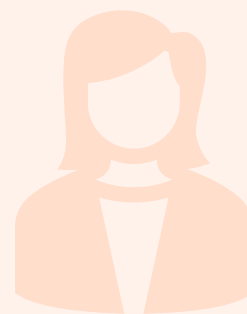
Consultations préventives à 25 ans, 45 ans et 65 ans (prévues dans la LFSS 2023) précisées et mises en place pour tous dès janvier 2024

QUID DU 100% SANTÉ V2 ?



Remboursement intégral de certains fauteuils roulants prévu dès 2024, mais sans détail précis
Les restes à charge sont aujourd'hui très élevés sur certains fauteuils.

La prise en charge des prothèses capillaires devait être mise en place au 1^{er} semestre 2024 selon le directeur de la Sécurité Sociale (Réavie)
Mesure absente de la LFSS



Doublement des franchises médicales non proposé dans la LFSS, mais « envisagé », selon Thomas Cazenave, ministre des Comptes publics

CONTACTS



Romain GRACZ

Directeur associé
romain.gracz@actelior.com
07 72 28 57 51



Sébastien BAYON

Actuaire consultant
sebastien.bayon@actelior.com
04 78 66 30 08 | 07 56 96 51 96



Actélior Paris

12 rue Beccaria
75012 Paris
Tél. 01 43 40 47 34

actelior@actelior.com

Actélior Lyon

7 bis rue des Aulnes
69410 Champagne au Mont d'Or
Tél. 04 78 66 30 00

actelior.com

